



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION n° 2026-096 du 1^{er} Juillet 2026

OBJET : Marché de Noël 2026 – Fixation des tarifs des emplacements

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents et représentés : 33 Absent(s) excusé(s) : 0 Date de la convocation : 24 juin 2026	L'An deux mille vingt-six le premier juillet, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Cézanne, sous la Présidence de Madame Isabelle PERDEREAU, Maire. <u>ÉTAIENT PRÉSENTS :</u> Mme PERDEREAU, M. DANIEL, M. PERDEREAU, Mme CHEMIT, M. BOUCHAMA, Mme POINTEL, M. FERRIE, Mme VAFIADES, M. RUIZ, Mme SEREIN, Mme CERUTTI, Mme FREHAT, M. RICARD, M. OLIVEIRA, M. BATOUFFLET, M. LEROY, Mme CAUNDAY, M. CHARTRAIN, M. THORY, Mme KRIMI, M. FICHEUX, M. REHALEM, Mme TOHON, M. KERVRAN, M. MARAIS, Mme DE CARVALHO <u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :</u> Mme GALIMARD par Mme POINTEL, M. DAVRIU-PHILIPPI par M. DANIEL, Mme GODARD par M. FERRIE, Mme HUBERT par Mme VAFIADES, M. DE SOUZA par M. PERDEREAU, Mme BATOUFFLET par M. BATOUFFLET, Mme DA SILVA DIAS par Mme CHEMIT
--	---

M. PERDEREAU est nommé Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION n° 2026-096 du 1^{er} Juillet 2026

OBJET : Marché de Noël 2026 – Fixation des tarifs des emplacements

La Ville d'Arpajon organise comme chaque année un Marché de Noël qui se tiendra cette année les 12 et 13 décembre 2026 sur la place du marché.

Le tarif des emplacements 2025 pour un week-end de deux jours était de 126 €. Pour l'édition 2026, il est proposé une nouvelle grille tarifaire pour les emplacements du Marché de Noël (barnum 3x3m, tables, chaises, grilles, électricité fournis) :

Exposants	Tarifs 2026 pour deux jours
Artisans et créateurs (hors restauration)	100 euros
Restaurateurs	250 euros
Associations d'Arpajon (comité des fêtes, caisse des écoles, etc.)	Gratuit

La réservation de l'emplacement est effective à compter de la réception du dossier complet et sous réserve du respect du type d'exposition et du nombre d'emplacements disponibles.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la fixation des tarifs des emplacements du Marché de Noël 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le projet de marché de Noël organisé par la Ville d'Arpajon,

VU la présentation du dossier à la commission communication, culture, démocratie participative et patrimoine du 16 juin 2026,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs suivants pour les emplacements sur le Marché de Noël 2026 :

Exposants	Tarifs 2026 pour deux jours
Artisans hors restauration	100 euros
Restaurateurs	250 euros
Associations d'Arpajon (comité des fêtes, caisse des écoles, etc.)	Gratuit

DONNE pouvoir au Maire, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Le maire, certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du CGCT et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité et de sa publication. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.
Le Maire,
Isabelle PERDEREAU.

Fait et délibéré en séance publique
les jour, mois et an susdits

Le Maire,



Isabelle PERDEREAU.

Accusé de réception en préfecture
091-219100211-20260701-2026096-DE
Reçu le 09/07/2026